



9^{ème} SLALOM AUTOMOBILE LF KARTING LAYRAC 3 - 4 Août 2024

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE **GASCOGNE AGENAIS**

Organise-le **Dimanche 4 AOÛT 2024** avec le concours du **RACING TEAM AGENAIS**

Sous le patronage de la commune de **LAYRAC**

Un slalom dénommé : **9^{ème} SLALOM AUTOMOBILE LF KARTING LAYRAC**

Cette compétition compte pour : **La COUPE de France des Slaloms**

- **Le championnat de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud**
- **Le challenge de l'ASA Gascogne Agenais**
- **Le challenge des Commissaires**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Nouvelle Aquitaine SUD sous le numéro **25** en date du 11/04/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **293** en date du 11/04/2024

Organisateur technique

Nom : Racing Team Agenais : FIERRO Laurent

Adresse :172 Ter Avenue Michelet

47000 AGEN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Mme FOURCADE Annie	Licence n°15323
Commissaires Sportifs : Mr COMBE Robert	Licence n°11108
Mme NOBLE Monique	Licence n°120099
Directeur de Course : Mr DESMOULINS Roger	Licence n°4799
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC : Mme BOUCHON Françoise	Licence n°17644
Commissaires Techniques (1B au minimum) : Mr FOURCADE Alexandre	Licence n°28760
Mr GRANDE Xavier	Licence n°250994
M TBA	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Mr JEAN Philippe	Licence n°22816
Mr PERRIER Jean-Pierre	Licence n°21244

Chronométrateurs (1C au minimum) : Mr **CHRONO LIVE BERGERON Sylvain** Licence n°50286

Adjointe : **DELMOND Colette** Licence n°48038

Responsable du Parc Pilote : **FOURCADE Jean-François** Licence n° 8460

Adjoint : **NOBLE Jean-Pierre** Licence n°12211

Responsable Administratif : **DERIAUD Hélène** Licence n° 15713

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 30 JUILLET 2024 à Minuit**

Publication de la liste des engagés le **jeudi 1^{er} AOÛT 2024**

Vérifications administratives le **samedi 3 AOÛT 2024 de 14 Heures 30 à 18 Heures 30**

Et le dimanche **4 AOÛT 2024 de 7 H 30 à 8 H 30**

Lieu Circuit de Karting de LAYRAC RN 21 lieu-dit RAMONDE 47390 LAYRAC

Vérifications techniques le **samedi 3 AOÛT 2024 de 14 H 45 à 18 H 45**

Et le dimanche 4 AOÛT 2024 de 7 h 45 à 8 H 45

Lieu Circuit de Karting de LAYRAC RN 21 lieu-dit RAMONDE 47390 LAYRAC

1^o Réunion du Collège des Commissaires Sportif le **samedi 3 AOÛT 2024 à 18 H 15**

Lieu : Tour de Contrôle du Circuit

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à 9 heures 30

Essais non chronométrés le **dimanche 4 AOÛT 2024 de 8 Heures à 9 heures 30**

Essais chronométrés le **dimanche 4 AOÛT 2024 de 9 heures 45 à 11 heures 45**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **12 heures**

Course :

- **1^{ère} manche le dimanche 4 AOÛT 2024 de 13 H 30 à 14 H 50**
- **2^{ème} manche le dimanche 4 AOÛT 2024 de 15 H 05 à 16 H 25**
- **3^{ème} manche le dimanche 4 AOÛT 2024 de 16 H 40 à 18 heures**
- **Plus une 4^{ème} manche si l'horaire et le déroulement le permettent**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le **dimanche 4 AOÛT 2024 à 18 heures 30**

Lieu Enceinte du Circuit

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu Parc Pilote du Circuit

Podium (facultatif) le **dimanche 4 AOÛT 2024 à 18 heures 30 lieu sur la ligne de départ**

Remise des prix le **dimanche 4 AOÛT 2024 à 19 heures, lieu Enceinte Du Circuit**

1.3P. VÉRIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : **BUSATO AUTOMOBILES**

Adresse : **Route de la Déchetterie 47310 BRAX**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 8 H 45

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : Néant

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

RACING TEAM AGENAIS : FIERRO Anne-Marie 172 TER Avenue Michelet 47000 AGEN

Tél : 06 .72.99.57.73 ou 06.22.16.07.83 Mail : fierro.michel@neuf.fr

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard **le mardi 30 Juillet à minuit.**

Les frais de participation sont fixés à 200 €, **réduits à 110 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le 22 JUILLET avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 10 € soit 100 Euros.

Une remise de 5 Euros supplémentaires pour les membres de l'ASA Gascogne Agenais soit 95 Euros

Avant le 22 juillet.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100 dont 20** peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Pour toute demande de Titre de Participation le demandeur devra obligatoirement présenter **un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du Sport Automobile en date de 2024.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2. P ÉCHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de **LAYRAC LF KARTING**
a le parcours suivant (voir plan) **JOINT**

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en **3 + 1 manches si le temps et le déroulement le permettent**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : **Voir PLAN**

Arrivée : **Voir PLAN**

Longueur du parcours (de 800 à 2000 mètres) **1900 mètres.**

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à L'enceinte du Circuit

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de **9 heures, le samedi 3 AOUT 2024**

Vous pourrez contacter : **Jérôme FORNY** : Tél : **0622313461** ou **CANDY** : **0648870424**

Les remorques devront être garées à **Enceinte du Circuit**

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ **Enceinte du Circuit**
- Pendant les vérifications au parc des vérifications **Enceinte du Circuit**
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée **Enceinte du Circuit**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu Circuit de LAYRAC De 14 h à 20 h le samedi 3 AOÛT et le dimanche 4 AOÛT de 7h30 à 20 heures

Téléphone permanence n° **0622160783** ou **0672995773**

Centre de secours le plus proche Pompiers de LAYRAC

Lieu : 4 Place du 11 Novembre Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.2P. BRIEFING : Un briefing écrit sera remis aux pilotes lors des vérifications

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d’exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALTIES

Quille renversée ou déplacée : 2 Secondes

Quille de stop renversée ou déplacée ou dépassée : 10 secondes

Chicane manquée ou erreur de tracé : manche non prise en compte

Ordre de passage non respecté dans la manche : 5 secondes

Non présence de la voiture en parc fermé : Disqualification par le Collège

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des 3 ou 4 manches

Les classements provisoires seront affichés à **18 H 30, lieu : Enceinte du Circuit**

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHÉES

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classements prix etc.

10.3P. COUPES

Il sera attribué 1 coupe de la façon suivante :

Classements Général : **1^{er} – 2^{ème} – 3^{ème}**

Groupes : **1^{er}** de chaque Groupe

Classes : **1^{er}** de chaque Classe

A la **1^{ère}** Féminine

NB : Les prix ne sont pas cumulables

Idem au groupe Loisir.

1 Lot récompensera chaque participant

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

A l'arrivée

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.